



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2025-120**

Séance du 20 octobre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la République – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION EN RAISON D'UNE ERREUR MATERIELLE : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – NICOLAS A. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à DAUBERCIES M-C.) – MERCIER-GUYON C. (pouvoir à REYDET N.) – ODORICO L. (pouvoir à ANSELME C.).

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MAXENTI J-C.

Entendu l'exposé suivant :

Il est présenté à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires. En effet, pour compléter certains chapitres du budget principal 2025, il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits.

Objet : Régularisation des opérations d'ordre à la suite des différentes intégrations

Dépenses :

Chapitre 041/2151 Réseaux de voirie	+ 60 000 €
2181 : Install. générales, agencements	- 60 000 €

Recettes

Chapitre 041/2031 : Frais d'études	+ 30 000 €
Chapitre 041/238 : Avances commandes immo corporelle	+ 30 000 €
1322 : Subv Région.	- 60 000 €

Objet : Remboursement de taxe d'aménagement à la suite d'un transfert de permis

Dépenses :

014-7398/ Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 31 000 €
66111 Intérêts des emprunts et dettes	- 31 000 €

Aussi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget principal de la commune ;

Vu la délibération n°2025-19 du 17 février 2025 relative au vote du budget principal 2025 ;

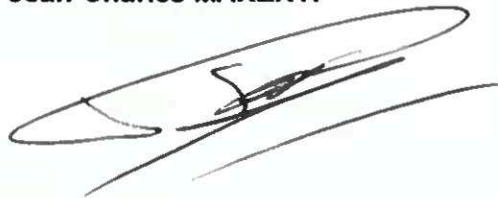
Vu la délibération n°2025-52 du 14 avril 2025 relative au vote d'un budget supplémentaire du budget principal 2025 ;

Considérant que certains chapitres du budget principal 2025 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** ces décisions modificatives budgétaires au budget principal 2025.

Le secrétaire de séance
Jean-Charles MAXENTI



Le Maire
Christian ANSELME

